

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Actions israéliennes illégales dans Jérusalem-Est occupée
et le reste du territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettres identiques datées du 9 janvier 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Premier Ministre israélien Ariel Sharon et son gouvernement ne sont jamais à cours de déclarations, d'agissements et d'allégations dangereuses et malveillantes dirigés contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, qui traduisent une volonté bien arrêtée de faire échec à toute tentative visant à mettre un terme à la violence, y compris la mise en oeuvre des recommandations Mitchell et d'anéantir toute chance de paix réelle entre les parties palestinienne et israélienne. Tout en continuant de commettre des crimes de guerre et de pratiquer le terrorisme d'État, Israël, puissance occupante, ne cesse de répandre des accusations de terrorisme, de faire usage de la force militaire pour prévenir tout déplacement du Président élu de l'Autorité palestinienne, inventer des conditions préalables à la mise en oeuvre des recommandations Mitchell et répandre des histoires fantaisistes dans le dessein de saper la crédibilité de l'Autorité palestinienne.

Je me réfère à la lettre du Représentant permanent d'Israël en date du 4 janvier 2002 (A/56/766-S/2002/25), qui contient l'allégation perfide concernant les « 50 tonnes d'armes offensives » à bord d'un « navire destiné à l'Autorité palestinienne ». L'histoire racontée par Israël est un défi à la logique et au bon sens. Quiconque est sain d'esprit verrait mal comment on pourrait parvenir à introduire clandestinement dans Gaza telle quantité d'armes à travers les nombreuses barrières impressionnantes, y compris le siège naval israélien, sans parler des dispositifs de flottaison évoqués, etc. Il est tout aussi insensé de penser qu'on puisse faire usage d'armes comme des roquettes Katyusha contre Israël d'un endroit comme Gaza, sans résultats catastrophiques, ou encore, étant donné l'état actuel de la situation, qu'il y ait une telle « coopération militaire » entre la République islamique d'Iran et l'Autorité palestinienne, qui ont toutes deux nié toute implication dans cette affaire.

Selon plusieurs sources et informations dignes de foi, la cargaison avait sans doute une tout autre destination et le navire a pu avoir été chargé dans le port de



Dubai et non au large de la côte de l'Iran comme allégué par Israël. Pour ce qui est de la présence de Palestiniens à bord du navire, y compris le capitaine, l'Autorité palestinienne a déjà chargé une commission d'enquêter sur la question, compte tenu des sérieuses questions suscitées par la conduite du capitaine. L'Autorité palestinienne a sollicité la coopération de toutes les parties intéressées, y compris Israël, faisant fi de son comportement erratique et suspect dans cette affaire.

Comme suite aux 87 lettres que je vous ai adressées précédemment au sujet de la crise persistante dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, entre le 29 septembre 2000 et le 4 janvier 2002 (A/55/432-S/2000-921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; A/ES-10/79-S/2001/418; A/ES-10/80-S/2001/432; A/ES-10/81-S/2001/447; A/ES-10/82-S/2001/463; A/ES-10/83-S/2001/471; A/ES-10/84-S/2001/479; A/ES-10/85-S/2001/486; A/ES-10/86-S/2001/496; A/ES-10/87-S/2001/504; A/ES-10/88-S/2001/508; A/ES-10/89-S/2001/544; A/ES-10/90-S/2001/586; A/ES-10/91-S/2001/605; A/ES-10/92-S/2001/629; A/ES-10/93-S/2001/657; A/ES-10/94-S/2001/669; A/ES-10/95-S/2001/686; A/ES-10/96-S/2001/697; A/ES-10/97-S/2001/708; A/ES-10/98-S/2001/717; A/ES-10/99-S/2001/742; A/ES-10/100-S/2001/754; A/ES-10/101-S/2001/783; A/ES-10/102-S/2001-785; A/ES-10/103-S/2001/798; A/ES-10/104-S/2001/812; A/ES-10/105-S/2001/814; A/ES-10/107-S/2001/821; A/ES-10/108-S/2001/826; A/ES-10/111-S/2001/880; A/ES-10/112-S/2001/918; A/ES-10/114-S/2001-928; A/ES-10/115-S/2001/932; A/ES-10/116-S/2001/941; A/ES-10/117-S/2001-971; A/ES-10/118-S/2001-989; A/ES-10/119-S/2001-991; A/ES-10/121-S/2001-1007; A/ES-10/122-S/2001-1024; A/ES-10/123-S/2001-1036; A/ES-10/124-S/2001-1084; A/ES-10/125-S/2001-1092; A/ES-10/126-S/2001/1118; A/ES-10/128-S/2001/1149; A/ES-10/129-S/2001-1166; A/ES-10/133-S/2001/1239; A/ES-10/134-S/2001/1261 et A/ES-10/136-S/2002/18). J'ai également le regret de vous informer que les forces d'occupation israéliennes ont tué deux autres Palestiniens, ce qui porte à 844 le nombre total des Palestiniens tués depuis le 28 septembre 2001. (Les noms des martyrs figurent dans l'annexe à la présente lettre.)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence

de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 9 janvier 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem^a
(période du vendredi 4 janvier au mercredi 9 janvier 2002)**

Vendredi 4 janvier 2002

Nael Tahseen Ramadan

Mercredi 9 janvier 2002

Shadi Ahmad Mussalim (qui a succombé aux blessures subies le 15 décembre 2001)

^a Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 844.